



INSTITUT
UNIVERSITAIRE
JEUNES EN DIFFICULTÉ

25 ANS
DE VIE
UNIVERSITAIRE!

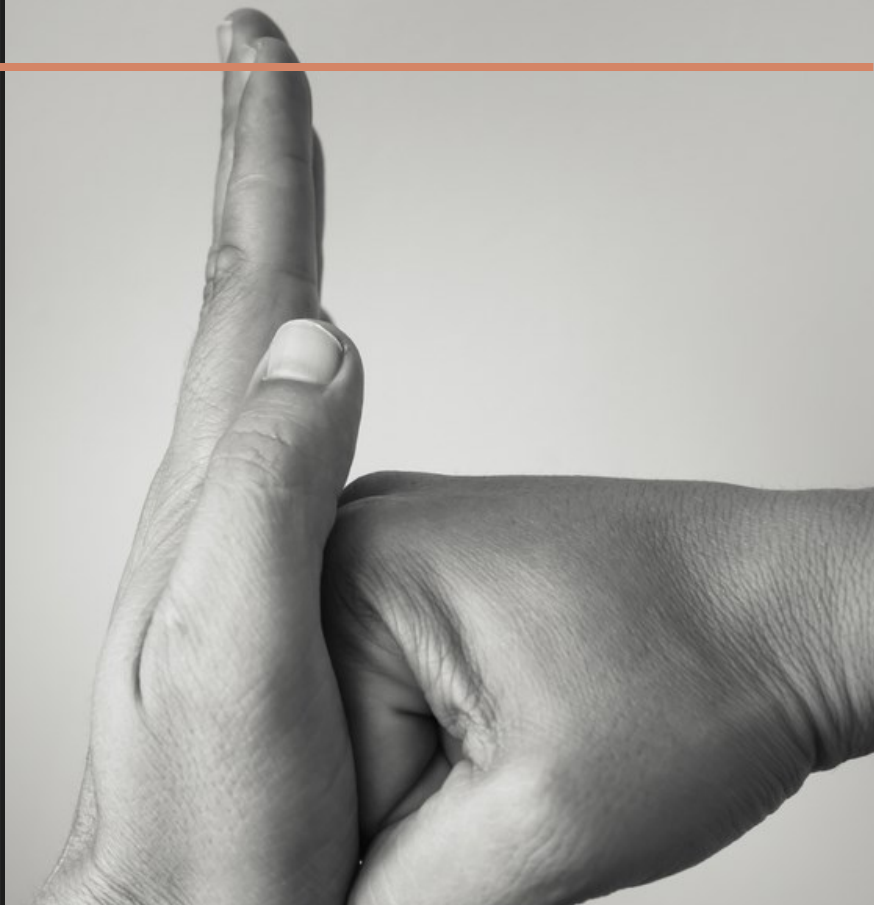
BULLETIN D'INFORMATION

Numéro 18.3, novembre 2023

Ces bulletins d'information ont pour but d'apporter un éclairage sur certaines situations ou problématiques qui touchent la jeunesse en difficulté.

L'institut universitaire *Jeunes en difficulté* regroupe un ensemble de chercheurs et de professionnels qui contribuent au développement de connaissances et de pratiques sur la jeunesse en difficulté du Québec. Ses travaux portent sur les questions de maltraitance, de troubles de comportement, de délinquance, d'intégration sociale, ainsi que sur les pratiques professionnelles des acteurs qui œuvrent auprès des jeunes et des familles en difficulté.

Rédaction: René-André Brisebois¹



Prévenir les violences armées, c'est possible !

Québec 



*Pour prévenir, il n'est
jamais trop tôt, il n'est
jamais trop tard ²*

La réponse instinctive aux violences armées est policière et pénale. Pourtant, l'efficacité des politiques répressives fondées sur la peur et la punition reçoivent historiquement peu de soutien empirique. En revanche, les interventions de surveillance et de suivi des personnes à haut risque obtiennent scientifiquement de meilleurs résultats (Makarios et Pratt, 2012). Cela dit, le seul fait d'exposer les contrevenant.e.s à des programmes intensifs

ne peut constituer le seul moyen de prévenir les violences armées. De la même manière, le simple durcissement des sanctions prévues par la loi ou l'augmentation des ressources policières n'a guère plus d'impact à long terme.

S'il n'existe pas de cause unique aux violences armées ni de motif isolé pour expliquer pourquoi elles se manifestent davantage dans certaines communautés, aucune stratégie ne peut non plus à elle seule les prévenir. Les violences armées résultent d'une interaction complexe entre différents facteurs contextuels, situationnels et personnels qui exige une réponse tout aussi multifactorielle. Qui plus est, il n'existe pas d'approche unique de prévention des violences armées et il ne doit pas en exister (Abt, 2017). Pour être efficace, elle doit obligatoirement être adaptée aux réalités et aux particularités spécifiques de chacune des communautés.

Un nombre impressionnant d'études empiriques soutiennent l'efficacité des programmes holistiques qui ont pour cible la réduction des violences armées et qui reposent sur une compréhension rigoureuse des réalités de chacune des communautés où ils sont implantés (Braga et Kennedy, 2020). Ce type d'approche conjugue simultanément des stratégies de dissuasion ciblée et de prévention axées sur les conduites et les contextes.

¹ Agent de planification, de programmation et de recherche, Institut universitaire Jeunes en difficulté, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et coordonnateur du projet PIVOT Montréal.

² « Never too early, never too late » (Loeber et Farrington, 1998).

LA PRÉVENTION GLOBALE ET INTÉGRÉE DES VIOLENCES ARMÉES

La prévention vise essentiellement à diminuer les facteurs de risque, c'est-à-dire les attributs personnels, situationnels et contextuels qui accroissent les probabilités d'agir ou de subir les violences armées. Elle vise aussi à augmenter les facteurs de protection, c'est-à-dire les ressources personnelles, sociales et communautaires qui favorisent l'adoption de conduites responsables, épanouissantes et respectueuses.

LES STRATÉGIES DE PRÉVENTION AXÉES SUR LES CONDUITES DES PERSONNES

Les stratégies de prévention axées sur les conduites prennent 2 formes distinctes : la prévention développementale et la prévention de la récidive. Alors que la première vise l'amélioration durable des compétences sociales des enfants et des parents pour éviter l'occurrence ou ralentir l'évolution de l'agir violent et de la victimisation violente, la seconde prend pour fin la réduction des probabilités de répéter de manière chronique ces expériences.

La prévention développementale

La prévention développementale réfère aux actions déployées dans la famille et à l'école avant que les problèmes de violence apparaissent ou s'aggravent. Elles visent soit la population générale (prévention universelle), soit un groupe d'individus dits vulnérables (prévention ciblée), soit les personnes considérées à haut risque (prévention indiquée) (Weisburd *et al.*, 2017).

Les programmes dédiés aux familles les plus efficaces intègrent des stratégies cognitivo-comportementales (Abt, 2017). Les thérapies familiales fonctionnelle et multidimensionnelle, qui allient différentes techniques dont celles cognitivo-comportementales, s'avèrent notamment efficaces à réduire les comportements violents et les risques d'être en contact avec le système de justice pénale (Fagan et Catalano, 2013). Elles ont en commun de s'adresser à la fois aux enfants et à leurs parents, tout en tenant compte des spécificités de chacun.e et des particularités du noyau familial.

Les programmes en milieu scolaire reconnus comme efficaces reposent aussi sur des stratégies cognitivo-comportementales et visent l'apprentissage des habiletés de communication, de gestion de la colère et de résolution des problèmes (Abt, 2017). Puisque les perceptions vis-à-vis les armes à feu sont étroitement liées aux probabilités d'agir ou de subir la violence (Stroebe, 2016), les actions efficaces favorisent aussi le changement des cognitions et des attitudes face à leur utilisation (p. ex. : croire que le port d'une arme est nécessaire pour se protéger) (Beseler *et al.*, 2020).

La prévention de la récidive

La prévention de la récidive réfère aux interventions qui visent la réadaptation et la réinsertion sociale des personnes qui ont déjà été impliquées dans des incidents liés aux violences armées et qui présentent le risque de l'être de nouveau (Welsh et Farrington, 2014).

Il existe un nombre substantiel d'études qui démontrent l'efficacité des programmes de réduction de la récidive basés sur le modèle du risque, des besoins criminogènes et de la réceptivité d'Andrews et Bonta (2010) et qui utilisent les stratégies cognitivo-comportementales (Lipsey *et al.*, 2007 ; Smith *et al.*, 2009).

Plusieurs études révèlent également l'efficacité des tribunaux de traitement des troubles liés à l'utilisation de substances (TTT) sur la répétition des violences armées (Mitchell *et al.*, 2012). Sous certaines conditions, les TTT privilégient le traitement des personnes présentant des troubles liés à l'utilisation de substances plutôt que leur incarcération.

LES STRATÉGIES DE PRÉVENTION AXÉES SUR LES CONTEXTES

Les stratégies de prévention axées sur les contextes prennent aussi 2 formes : la prévention situationnelle et communautaire. Alors que la première vise à modifier les circonstances dans lesquelles les violences armées se manifestent, la seconde prend pour fin l'amélioration des conditions de vie dans une communauté et la qualité des relations entre ses citoyen.ne.s.

La prévention situationnelle

La prévention situationnelle prend pour cible le comportement violent en modifiant les circonstances dans lesquelles il se manifeste afin qu'il soit risqué ou inintéressant à adopter pour quiconque serait tenté de le faire (Cusson, 2016). Cela implique :



1. d'augmenter les risques d'agir les violences armées (p. ex. : accroître la surveillance, favoriser la dénonciation citoyenne, assurer la certitude et la célérité des sanctions) ;
2. d'augmenter les efforts nécessaires pour agir les violences armées (p. ex. : restreindre l'accessibilité aux armes, réglementer et contrôler la vente et l'achat de substances) ;
3. de réduire les avantages à agir les violences armées (p. ex. : ne pas médiatiser l'identité des responsables, contrôler les diffusions sur les réseaux sociaux) ;
4. de réduire les incitations aux violences armées (p. ex. : amoindrir les tensions, favoriser la médiation des conflits) ;
5. d'augmenter les alternatives aux violences armées (p. ex. : proposer des méthodes de résolution des problèmes, offrir une offre d'aide diversifiée).

Les actions en prévention situationnelle sont efficaces si elles ciblent les milieux les plus vulnérables aux violences armées, si elles engagent une combinaison de surveillance des espaces où elles se manifestent et de stratégies de résolution des problèmes, et qu'elles sont appliquées par une police de proximité en lien réel avec les membres des communautés (Abt, 2017).

La prévention communautaire

La prévention communautaire vise l'amélioration de la qualité de vie des populations par la combinaison d'initiatives ciblant les conditions sociales dans lesquelles elles évoluent et l'étendue des ressources requises pour les soutenir en cas de difficulté (Welsh et Farrington, 2014). Le plus souvent, la prévention communautaire bénéficie des stratégies de prévention développementale et situationnelle mises en place afin d'optimiser la capacité de la communauté à réguler la violence. En ce sens, elle met en évidence la force de la communauté à résoudre les problèmes auxquels elle est confrontée. Les programmes de mentorat ou d'intervention par les pairs (c.-à-d., le soutien qu'accorde une personne à un autre à partir de sa propre expérience) s'avèrent notamment des voies prometteuses (Welsh et Farrington, 2014).

La prévention communautaire exige la participation et la mobilisation de tous les membres de la communauté. Elle se fonde sur l'interaction de tous les milieux de vie dont ces personnes sont issues pour assurer une organisation optimale des ressources et affermir leurs relations. Elle vise à faire de la communauté une source solide de soutien et d'entraide. À ce propos, une attention doit être accordée aux croyances qu'entretiennent les citoyen.ne.s à l'égard des organismes d'application de la loi (policiers, intervenants sociaux et correctionnels, avocats, juges, etc.). Des perceptions positives sont liées à de faibles taux de violences et à une plus grande participation citoyenne à leur prévention (Braga et Kennedy, 2020). Cette collaboration favorise le contrôle social informel nécessaire à l'efficacité des stratégies dissuasives et répressives.



LES STRATÉGIES DE DISSUASION CIBLÉE

Les stratégies dissuasives fondées sur l'application des lois et ayant pour seul objectif le maintien de l'ordre reçoivent peu de support empirique (Braga et Kennedy, 2020). Au mieux, elles sécurisent temporairement la population. Au pire, elles servent au raffinement des tactiques criminelles et font croire les coûts liés à la gestion du système de justice pénale (Makarios et Pratt, 2012).

L'effet dissuasif d'une mesure n'opère pas par la menace d'être sévèrement puni.e, mais par la certitude de l'être. Pour être efficaces donc, les mesures dissuasives doivent persuader les personnes contrevenantes qu'elles seront assurément et rapidement sanctionnées si elles commettent un geste violent (certitude et célérité), et que la peine sera significative (sévérité).

De ce fait, un nombre croissant d'études en criminologie suggèrent de se tourner vers des stratégies de dissuasion ciblée axée sur la résolution des problèmes et la répression des comportements violents des contrevenant.e.s à haut risque (Braga et Kennedy, 2020). Les évaluations initiales et continues des premiers programmes (*Opération Ceasefire*, *Drug Market Intervention*, *Project Safe Neighborhoods*) et de ceux qui s'en sont inspirés (*Cure Violence Model*, *Group Violence Intervention*) soutiennent leurs impacts bénéfiques sur la réduction des violences armées et de la récidive chez les contrevenant.e.s chroniques (Abts, 2017).

« L'effet dissuasif d'une mesure n'opère pas par la menace d'être sévèrement puni.e, mais par la certitude de l'être. »

Globalement, la dissuasion ciblée vise à donner des suites aux promesses d'être puni.e sévèrement. Dans le respect des principes de dissuasion, elle veille à ce que les personnes arrêtées et trouvées coupables de crimes soient sanctionnées rapidement et sévèrement. Cela exige de dresser un portrait rigoureux des incidents liés aux violences armées dans la communauté et d'établir qui sont les personnes impliquées ou susceptibles de l'être, et qui parmi elles sont déjà prises en charge par le système de justice pénale. Cela implique aussi que les services policiers, les procureurs, les gestionnaires du système correctionnel et des services dédiés aux jeunes contrevenants, les intervenant.e.s des services sociaux et des ressources communautaires travaillent de concert et consacrent leurs ressources à ces personnes afin de prévenir la récidive. Cela engage des communications directes et répétées avec les personnes responsables des violences armées pour leur signifier qu'elles sont surveillées et qu'en cas de récidive, elles seront arrêtées et sanctionnées. Enfin, une offre diversifiée et rapide de services d'aide doit être mise à leur disposition afin de supporter leur démarche de changement.

Un large éventail de ressources doit aussi être mis à la disposition des populations des milieux disproportionnellement touchés par les violences armées. Considérant la contribution unique de l'exposition aux violences armées sur les conduites des personnes (Bancalari *et al.*, 2022), une aide soutenue doit être disponible non seulement pour celles qui en sont les victimes directes, mais aussi pour celles qui en sont les témoins indirects. L'exposition directe et indirecte aux violences armées peut générer des séquelles importantes (p. ex. : détresse, anxiété, traumas) qu'il faut aussi traiter pour mettre fin au cycle de leurs manifestations (Butts *et al.*, 2015).

Fort de ces constats, le Comité stratégique en sécurité urbaine de Montréal (CoSSUM) ³, en collaboration avec l'Institut universitaire Jeunes en difficulté (IUJD) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) ⁴, soutient et coordonne l'implantation du projet *Prévenir et Intervenir sur les Violences Observées sur le Territoire* (PIVOT). Avec le soutien financier du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal, le projet PIVOT sera implanté dans les quartiers de Montréal-Nord (Mtl-Nord) et de Rivière-des-Prairies (RDP) dès l'automne 2023. Il souhaite mobiliser l'ensemble des organismes institutionnels et communautaires voués à la lutte aux violences armées dans ces quartiers, ainsi que leurs *leaders* formels et informels. Il bénéficie aussi du soutien d'une équipe de chercheur.e.s dédiée à l'analyse continue du problème des violences armées dans les quartiers ciblés et à l'évaluation de son implantation et de ses impacts.

Inspiré des programmes *Group Violence Intervention* ⁵ et *Cure Violence Model* ⁶, le projet PIVOT combine à la fois des stratégies de sécurité publique axées sur la dissuasion ciblée et des stratégies de santé publique axées sur l'aide, le soutien, la résolution des problèmes et la médiation des conflits (Braga, 2022 ; Butts *et al.*, 2015).

L'efficacité de l'implantation du projet PIVOT doit reposer d'abord sur un portrait juste de la problématique des violences armées dans les quartiers ciblés. En collaboration avec l'équipe de chercheur.e.s, une cueillette et une analyse de données rigoureuses sur plan scientifique sera réalisée afin de mieux identifier les groupes de personnes qui en sont responsables. Cette analyse permettra 3 choses : (1) cartographier les groupes criminels (c.,-à-d., identifier les groupes de personnes responsables des violences armées, estimer leur nombre, délimiter leurs territoires d'activités et dresser un portrait des alliances et des conflits) ; (2) analyser les réseaux délinquants (c.,-à-d., dresser le portrait de la structure des relations qu'entretiennent les groupes criminels entre eux, identifier les acteurs clés, évaluer le degré auquel ils sont liés, comprendre leur influence et estimer leur cohésion) ; et (3) examiner les incidents liés aux violences armées pour documenter les détails relatifs au contexte qui ne sont pas officiellement inscrits aux dossiers (p. ex. : éléments déclencheurs, motifs des assaillant.e.s, historique des conflits). Cet exercice permettra donc d'identifier les types de violence armée qui seront l'objet des mesures répressives ciblées et leurs auteur.e.s.

Le succès du projet PIVOT reposera ensuite sur une identification adéquate des groupes et des personnes responsables des violences armées. Ces dernières sont identifiées parmi toutes celles déjà condamnées pour des crimes violents et prises en charge par les services correctionnels et aux jeunes contrevenants en vertu d'une peine de probation ou de garde et de surveillance, ou en libération conditionnelle. En plus de celles ciblant spécifiquement les infractions relatives aux violences armées, les mesures « dissuasives » dont elles peuvent être l'objet prennent plusieurs formes comme l'application rigoureuse des conditions de probation, de surveillance ou de libération conditionnelle, l'exécution des mandats d'arrêt, des arrestations pour achat de stupéfiants, la vérification systématique des voitures non immatriculées ou l'application des règlements municipaux. Pour y parvenir, la collaboration du service de police, des services correctionnels (provinciaux et fédéraux) et aux jeunes contrevenants sera essentielle.

³ Sous la coordination conjointe du ministère de la Sécurité publique du Québec et de la Ville de Montréal, le CoSSUM réunit les acteurs clés gouvernementaux et institutionnels de la métropole en matière de violences armées. Il veille à ce que les gestionnaires des organisations engagées au projet PIVOT Montréal soutiennent son implantation et son déploiement.

⁴ L'IUJD assure la coordination du projet PIVOT Montréal.

⁵ National Network for Safe Communities (2016).

⁶ <https://cvg.org>.

Ces mesures ont comme principal objectif de communiquer la volonté de la communauté à faire cesser les violences armées et à convaincre les personnes ciblées qu'elles seront assurément et rapidement sanctionnées si elles commettent une infraction. Pour être efficace, cela engage des communications directes et répétées avec ces dernières afin de leur signifier qu'elles sont surveillées et qu'elles sont susceptibles d'être à nouveau arrêtées et sanctionnées si elles récidivent. Le message véhiculé doit toutefois être inclusif : c'est pour assurer leur sécurité ainsi que celle de leurs concitoyen.ne.s que de telles mesures sont déployées. Les communications directes et répétées n'auront d'impact que si toute la communauté offre son appui aux actions des agents d'application de la loi (services policiers, correctionnels et aux jeunes contrevenants) menées auprès des personnes ciblées. Et puisqu'une majorité des violences armées sont attribuables aux rivalités qu'entretiennent différents groupes criminels, ces communications servent à les aviser que l'attention particulière des forces de l'ordre portée à leur égard concerne aussi tous les membres de leur réseau. On mise ici sur l'effet de l'imputabilité collective que peuvent générer ces rencontres. Le pari est que la pression exercée sur les personnes ciblées aura également un impact sur leurs pairs.

Cela dit, une diminution durable des violences n'est toutefois possible que si un éventail de services d'aide est mis à la disposition des personnes qui en sont responsables ou qui sont susceptibles de l'être. Les communications directes et répétées servent donc aussi à présenter l'offre de services d'aide et de soutien dédiés aux personnes désireuses de modifier leur mode de vie. Les expériences passées révèlent qu'un certain nombre des membres les plus influents des groupes responsables des violences armées acceptaient l'offre d'aide et de soutien qui leur était proposée lors d'une communication directe (Abt, 2017 ; Braga et Kennedy, 2020). Les partenaires de la communauté qui offrent des services d'aide et de soutien sont donc ici des acteurs clés. En fait, toutes les organisations susceptibles de répondre à des besoins importants, voire fondamentaux (p. ex. : santé, abus de substance, logement, employabilité), doivent être mobilisées afin de contribuer à l'offre d'opportunités réelles et tangibles de changer aux personnes responsables des violences armées et à leur entourage.



Enfin, une diminution durable des violences armées est possible que si les membres de la communauté sont mobilisés pour être un bouclier de dissuasion. Une des clés du succès de l'implantation du projet PIVOT reposera donc sur la mobilisation des *leaders* formels (p. ex. : élu.e.s, intervenant.e.s scolaires, intervenant.e.s de proximité) et informels (p. ex. : aîné.e.s, pairs aidants, entraîneurs ou entraîneuses, membres du clergé, bénévoles, militant.e.s) des quartiers où il est implanté. Ces personnes, reconnues comme crédibles et respectées à la fois de la population et des personnes responsables des violences armées, sont en mesure d'exprimer les frustrations et les attentes des membres de la communauté. Elles portent les aspirations à faire cesser les violences armées et ont la légitimité morale de s'adresser directement à celles qui en sont responsables pour promouvoir les normes et les attitudes de non-violence. Les partenaires communautaires engagé.e.s au projet auront donc la responsabilité de mobiliser ses *leaders* et leurs concitoyen.ne.s afin de s'assurer que le message de non-violence soit porté par toute la communauté.

Les conditions nécessaires au fonctionnement de ce qui est efficient

D'abord, la mise en place d'une approche globale et intégrée s'appuie sur une compréhension rigoureuse des conditions à l'origine des violences armées dans un milieu donné et des besoins de ses citoyen.ne.s. Une stratégie efficiente, et donc rentable, est locale, pas nationale. C'est ce sur quoi mise le projet PIVOT Montréal.

Ensuite, l'implantation d'une approche globale et intégrée exige forcément une collaboration étroite des organismes d'application de la loi, des services sociaux et de la santé et des ressources communautaires et de toutes autres parties prenantes de la communauté. À ce dernier propos, une approche efficiente repose sur la participation citoyenne. Or, le déficit de confiance entre les forces de l'ordre et les résident.e.s des communautés où se concentrent les violences armées nuit à celle-ci (Braga et Kennedy, 2020). Cette dynamique est souvent enracinée dans une tradition de pratiques discriminatoires et de disparités. La réconciliation exige des conversations franches dans le cadre desquelles les membres de ces communautés ont l'opportunité de raconter leurs expériences et où le rôle des autorités officielles dans leur oppression est reconnu. Ils doivent aussi entendre les griefs des forces de l'ordre. C'est également ce à quoi œuvrera le projet PIVOT Montréal.

Dans le même ordre d'idée, il est nécessaire de promouvoir la légitimité des actions policières et la justice procédurale (c.-à-d., le principe d'équité dans les processus d'application des lois), en insistant sur leur nécessité pour assurer la sécurité et le bien-être de tous les membres de la communauté, incluant les personnes contrevenantes. Cela exige de la transparence, soit d'informer avec justesse la population et les personnes ciblées par les interventions des problèmes et des mesures envisagées pour les résoudre. Cela exige la participation de la communauté à la conception et à la réalisation des actions privilégiées pour réduire la criminalité. Ses membres doivent être assurés que leurs contacts avec les forces de l'ordre seront cordiaux et respectueux, que les principes d'une justice procédurale sont respectés et que l'offre de services d'aide est sérieuse. C'est ce que propose le projet PIVOT Montréal.

Enfin, le déploiement d'une approche globale et intégrée doit reposer sur une évaluation de son implantation et de ses impacts. Cela demande un partenariat avec une équipe de recherche dont c'est l'expertise et des investissements financiers à la hauteur des efforts nécessaires à une telle démarche. L'évaluation des pratiques est cruciale pour 3 principales raisons (Braga et Kennedy, 2020), elle permet : (1) d'assurer l'imputabilité des organisations quant à l'utilisation des ressources et à l'intégrité des actions mises en place par chacune ; (2) de connaître quelles sont les mesures qui ont un réel impact ; (3) et de comprendre ce qui fonctionne ou non afin d'ajuster les stratégies pour optimiser leur efficacité. C'est ce que prévoit le projet PIVOT Montréal.

Il est temps d'investir dans des stratégies qui bénéficient d'un large et consensuel corpus de preuves empiriques soutenant leur efficacité. En ce sens, l'implantation du projet PIVOT Montréal est une excellente nouvelle. La sécurité du public et la santé globale de la population gagnent à ce qu'on leur consacre le temps et toutes les ressources nécessaires. Réduire les violences armées, soutenir le changement chez les personnes qui en sont responsables et soutenir la mobilisation citoyenne à la prévention de la criminalité, c'est tout à fait possible !

Références

- Abt, T. P. (2017). Towards a framework for preventing community violence among youth. *Psychology, health and medicine*, 22(S1), 266-285.
- Andrews, D. A., et Bonta, J. A. (2010). *The psychology of criminal conduct* (5th ed.). New Providence : Matthew Bender & Company, Inc.
- Bancalari, P., Sommer, M., et Rajan, S. (2022). Youth exposure to endemic community gun violence : A systematic review. *Adolescent research review*, 7(3), 383-417.
- Beseler, C. L., Mitchell, K. J., Jones, L. M., Turner, H. A., Hamby, S., et Wade, Jr. R. (2020). The Youth Firearm Risk and Safety Tool (Youth-FiRST) : Psychometrics and validation of gun attitudes and violence exposure assessment tool. *Violence and Victims*, 35(5), 635-655.
- Braga, A. A. (2022). Gun violence is a public health crisis that needs more applied criminologists. *Criminology & Public Policy*, 21(4), 767-944.
- Braga, A. A et Kennedy, D. M. (2020). *A framework for addressing violence and serious crimes*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Butts, J. A., Gouvis Roman, C., Botswick, L., et Porter, J. R. (2015). Cure violence : A public health model to reduce gun violence. *Annual Review Public Health*, 36, 39-53.
- Cusson, M. (2016). *Prévenir la délinquance : les méthodes efficaces* (3^e éd.). Paris : Les Presse Universitaires de France.
- Fagan, A. A., et Catalano, R. F. (2013). What works in youth violence prevention : A review of the literature. *Research on social work practice*, 23,141–156.
- Lipsey, M., Landenberger, N. A., et Wilson, S. J. (2007). Effects of cognitive-behavioral programs for criminal offenders : A systematic review. *Campbell Systematic Reviews*, 3(6), 1-27.
- Loeber, R., et Farrington, D. P. (1998). Never too early, never too late : Risk factors and successful interventions for serious and violent juvenile offenders. *Studies on Crime and Crime Prevention*, 7(1), 7-30.
- Makarios, M., et Pratt, T. (2012). The effectiveness of policies and programs that attempt to reduce firearm violence : A meta-analysis, *Crime and Delinquency*, 58(2), 222-244.

Mitchell, O., Wilson, D. B., Eggers, A., et MacKenzie, D. L. (2012). Assessing the effectiveness of drug courts on recidivism : A meta-analytic review of traditional and non-traditional drug courts. *Journal of Criminal Justice*, 40, 60–71.

National Network for Safe Communities (2016). *Group Violence Intervention : An implementation guide*. Washington : Office of Community Oriented Policing Services.

Smith, P., Gendreau, P., et Swartz, K. (2009). Validating the principles of effective intervention : A systematic review of the contributions of meta-analysis in the field of corrections. *Victims and Offenders*, 4, 148–169.

Stroebe, W. (2016). Firearm availability and violent death : The need for a culture change in attitudes toward guns. *Analyses of Social Issues and Public Policy*, 16, 7-35.

Weisburd, D., Farrington, D. P., et Gill, C. (2017). What works in crime prevention and rehabilitation. *Criminology & Public Policy*, 16(2), 415-449.

Welsh, B. C., et Farrington, D. P. (2014). *The Oxford handbook of crime prevention*. Oxford : Oxford University Press.